

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 15 décembre 2025

2025 - 014

Date de la convocation :
10.12.2025

Date d'affichage :
10.12.2025

Présents: Mme Elisabeth Levillain, Florence Fages
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Guillaume Pastre

Excusé : Mr Glenn OSSEMONT

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Recensement de la population en 2026 – Agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population de Noron-la-Poterie aura lieu en 2026, du 15 janvier au 14 février, et que la rémunération de l'agent recenseur, à savoir Mr SÉNÉCHAL Bernard, doit être déterminée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des éléments de rémunération de 2020,

Décide :

- De rémunérer l'agent recenseur sur une base d'un forfait de 609 euros net.
- Que la rémunération comprend les heures de travaux de collecte, la formation de janvier 2026 ainsi que les frais de déplacement.
- Que cette rémunération sera versée en février 2026.

ADOPTÉ à : 0 voix contre 7 voix pour 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

A Noron-la-Poterie, le 15 décembre 2025

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire

après dépôt en sous-préfecture le 19.12.25

et publication ou notification du 19.12.25

